

PROJET DE LOI

N° 40

adopté

SÉNAT

le 19 décembre 1978

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinstadt, signé à Paris le 17 novembre 1977.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 155, 627 et in-8° 77.

Sénat : 80 et 160 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinenstadt, ensemble deux annexes, signé à Paris le 17 novembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 80 (1978-1979), Sénat.